

Statuts de la société 77DOYEN HOLDING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 €

Siège social : 5 impasse Pluton, 34990 Juvignac

Article 1 – Forme

Il est formé entre les soussignés une Société par Actions Simplifiée régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La société prend la dénomination : 77DOYEN HOLDING.

Article 3 – Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, françaises ou étrangères, existantes ou à créer, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations ;
- La fourniture de prestations de services administratifs, comptables, financiers, informatiques, commerciaux, de conseil et d'assistance, au bénéfice de ses filiales et, plus largement, de toute société ou personne ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, ainsi que de tous titres et valeurs mobilières ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 5 impasse Pluton, 34990 Juvignac. Il peut être transféré sur décision du Président.

WQ

DD

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Article 6 – Capital social

Le capital est fixé à 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 € chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées.

Répartition :

- Monsieur Dimitri DOYEN, né le 30 juillet 1990 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 5 impasse Pluton, 34990 Juvignac : 450 actions (45 %).
- Madame WU Qi, née le 22 novembre 1992 à Xinyang (Chine), de nationalité chinoise, demeurant 5 impasse Pluton, 34990 Juvignac : 450 actions (45 %).
- Monsieur DOYEN Dahô, né le 4 août 2017 à Montpellier, de nationalité française, représenté par ses administrateurs légaux Monsieur Dimitri DOYEN et Madame WU Qi : 100 actions (10 %).

Article 7 – Apports

Les associés apportent en numéraire les sommes sus-indiquées correspondant à leur souscription.

Article 8 – Président

La société est présidée par :

Monsieur Dimitri DOYEN, né le 30 juillet 1990 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 5 impasse Pluton, 34990 Juvignac.

Le mandat est exercé à titre gratuit.

Article 9 – Pouvoirs

Le Président représente la société à l'égard des tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus.

Article 10 – Décisions collectives

Chaque action donne droit à une voix.

En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

WQ DP

Article 11 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Par exception, le premier exercice commencera à compter de l'immatriculation et se terminera le 31 décembre suivant.

Article 12 – Affectation des résultats

Le bénéfice est affecté conformément à la loi :

- 5 % en réserve légale jusqu'à 10 % du capital,
- le solde selon décision des associés.

Article 13 – Cession des actions

Les actions sont librement cessibles entre associés.
Toute cession à un tiers non associé doit être autorisée par la collectivité des associés représentant au moins la moitié du capital.

Fait à Juvignac, le 24/09/2025

Signatures :

- Dimitri DOYEN
- WU Qi
- Pour DOYEN Dahô, représenté par ses parents et administrateurs légaux



WQ DD